

INSPECTEUR EN URBANISME

424

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE

Inspecteur en urbanisme

NB DE POSTE À COMBLER

1

STATUT D'EMPLOI

Permanent

OCCUPATION

Temps plein

DISPONIBILITÉS

Jour

NB D'HEURES PAR SEMAINE

35

SALAIRE (TYPE)

À discuter

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL

Collégiale

DIPLÔME REQUIS

DEC en technique d'aménagement et d'urbanisme ou un baccalauréat en urbanisme.

EXPÉRIENCE REQUISE

1 à 2 ans

RÉGION

Montréal

CONTACT

Martine Angell
Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

DESCRIPTION

Une ville de la région demande des candidatures pour pourvoir à un poste d'inspecteur en urbanisme, le poste est permanent à temps complet au service d'urbanisme. Le titulaire de ce poste devra procéder à l'inspection des travaux de construction qui ont été autorisés par la Ville. Il devra s'assurer que les travaux respectent les normes des règlements d'urbanisme et de protection de l'environnement.

TÂCHES

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS:

Effectuer les inspections dans le cadre des demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation pour assurer la conformité des travaux autorisés.

Inspecter le territoire, relever les infractions aux règlements d'urbanisme, effectuer le suivi des dossiers et émettre les avis et constats d'infraction requis.

Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements.

Assurer le suivi quant à l'application des règlements d'urbanisme et municipaux.

Renseigner les citoyens sur la réglementation en vigueur.

Procéder à l'analyse des demandes et à l'émission des divers permis et certificats conformément aux règlements d'urbanisme.

Les tâches précitées reflètent les caractéristiques des éléments principaux du travail à accomplir et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes tâches.

QUALITÉS RECHERCHÉES

HABILITÉS REQUISES:

- Être responsable et autonome.
- Capacité de lire et interpréter des plans et devis.
- Capacité de planifier et d'organiser ses actions en fonction d'objectifs et d'échéanciers.
- Capacité de communiquer, de transiger avec le public en général et avec une clientèle récalcitrante.
- Gestion du temps et des priorités.
- Souci du travail bien fait.

EXIGENCES/QUALIFICATIONS :

La personne désirant postuler doit avoir les qualifications suivantes :

- Parler et écrire couramment en français et en anglais.
- Détenir une formation en urbanisme, soit un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'aménagement et d'urbanisme ou un baccalauréat en urbanisme.
- Posséder un minimum d'un an d'expérience en inspection, analyse et émission de permis.
- Maîtrise du logiciel Accès Cité Territoire.
- Détenir un permis de conduire valide.

AUTRE

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Porter les vêtements demandés par le service de l'urbanisme, s'assurer qu'ils

soient propres et bien soignés.

TAUX – SALAIRE :

Selon la présente convention collective.

HEURES DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi, pour un total de 35 heures par semaine.